

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2026
Date d'affichage de la convocation : 04 juillet 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 09 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 25

Le 09 juillet 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Nadia JEHAN-FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Anne-Marie ARSENE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Jérôme GAHERY, Evelyne HILLIOU, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Séverine LEPROVOST Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Jérôme GAHERY donne pouvoir à Emilie DESVOL, Evelyne HILLIOU donne pouvoir à David GIROULT, Marie-Laure FRELIN GOSSET donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Bernadette AMELINE donne pouvoir à Manuella HAMEL.

Secrétaire de séance : Sébastien DANGUY

Délibération portant présentation du projet d'effacement des réseaux et de l'éclairage public cité du Val de Sée.

Rapporteur Mickaël ROGER

Lors de différentes réunions du Conseil Municipal et de la Commission travaux, il a été fait le choix d'étudier les solutions techniques et financières d'effacement des réseaux et de l'éclairage public dans la Cité du Val de Sée.

Après consultation du SDEM50 sur cette question, il en ressort que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 86 000€HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de s'élève à environ 69 400€.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint délégué aux travaux et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la réalisation de l'effacement des réseaux,
- Demande la réalisation des travaux au SDEM50 avant le dernier trimestre 2026
- Accepte de participer aux travaux à hauteur de 69 400€, sous réserve d'évolution des prix
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 09 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
Sébastien DANGUY

Le Maire,
Adrien JEHENNE

